



Nombre de conseillers.....43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance.....43  
 Pouvoir.....00  
 Excusé..... 00  
 Absent..... 00

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 30 MARS 2026**

**N°2026-03-06 : DÉSIGNATION DES ÉLUS À LA COMMISSION DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le lundi 30 mars 2026 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le mardi 24 mars 2026.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOUDI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	HODÉ Marie-Laure
DAHANY Latifa		

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme Annick MONIER a été désigné pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr  
 Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Accusé de réception en préfecture  
 093-219300464-20260413-2026-03-06-DE  
 Date de télétransmission : 13/04/2026  
 Date de réception préfecture : 13/04/2026

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Le Maire rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-5, L. 2121-21, D. 1411-3, D. 1411-4 et D. 1411-5 ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal du 21 mars 2026 ;

Vu la délibération n°2024-02-04 du 8 février 2024 portant désignation d'un référent déontologue des élus locaux ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'élire, en son sein, les membres de la commission de délégation de service public ;

Considérant que la Commission de délégation de service public d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer le marché ou son représentant, cinq (5) membres titulaire et cinq (5) membres suppléants élu au sein du Conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que la représentation proportionnelle au plus fort reste consiste à calculer un quotient électoral en divisant le total des voix par le nombre de sièges, puis à attribuer à chaque liste autant de sièges que le nombre entier de fois où ses voix contiennent ce quotient et les sièges non attribués sont ensuite répartis entre les listes ayant les restes de voix les plus élevés ;

Considérant que la représentation proportionnelle au plus fort reste consiste à calculer un quotient électoral en divisant le total des voix par le nombre de sièges, puis à attribuer à chaque liste autant de sièges que le nombre entier de fois où ses voix contiennent ce quotient et les sièges non attribués sont ensuite répartis entre les listes ayant les restes de voix les plus élevés ;

Considérant qu'il ressort des échanges intervenus entre les membres de l'assemblée délibérante que l'ensemble des élus se sont accordés sur la présentation d'une liste unique et commune pour la désignation des membres titulaires et suppléants, notamment :

- Titulaires :
  - Monsieur Serge MANTEL ;
  - Madame Lise CHONEAU ;
  - Monsieur David BULUT ;
  - Monsieur Olivier MARKARIAN ;
  - Madame Leïla BOUSTEILA.
  
- Suppléants :
  - Madame Catherine MAUROBET ;
  - Monsieur Jean-Pierre BARATTA ;
  - Madame Fatoumata KONE ;
  - Monsieur Yacine KOUCEM ;
  - Madame Marie-Laure HODE.

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260413-2026-03-06-DE Date de télétransmission : 13/04/2026 Date de réception préfecture : 13/04/2026
---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales et compte tenu de l'accord unanime intervenu entre les élus sur la présentation d'une liste unique et commune, les élus présents ont décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

Considérant que la présente délibération vaut note de synthèse ;

Après en avoir délibéré ;

**À l'unanimité ;**

Article 1 : Désigne après présentation des listes et élection comme membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public à caractère permanent :

- Membres titulaires :
  - o Monsieur Serge MANTEL ;
  - o Madame Lise CHONEAU ;
  - o Monsieur David BULUT ;
  - o Monsieur Olivier MARKARIAN ;
  - o Madame Leïla BOUSTEILA.
  
- Membres suppléants :
  - o Madame Catherine MAUROBET ;
  - o Monsieur Jean-Pierre BARATTA ;
  - o Madame Fatoumata KONE ;
  - o Monsieur Yacine KOUCEM ;
  - o Madame Marie-Laure HODE.

Ainsi fait et délibéré en séance le lundi 30 mars 2026.

Annick MONIER  
Secrétaire de séance



71  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental



**date de publication : le 13/04/2026**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20260413-2026-03-06-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2026  
Date de réception préfecture : 13/04/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*